



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier n°PUCODT/WIE/204/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur : M. Roger BERTRAND.

Le terrain concerné est situé à 5100 Wierde, Rue du Perseau, 11 paraissant cadastré 23e division, section A n°215B2, 215C2.

Le projet consiste en l'installation d'un portail et d'une clôture.

L'annonce de projet est réalisée en vertu des articles D.IV.5 et D.IV.40 du Code car le projet s'écarte du PUR en ce qui concerne l'article 8: "Les clôtures auront au maximum 1m20 de hauteur; elles ne pourront être réalisées qu'en treillis, haies vives ou fils soutenus par des piquets de fer ou de béton; toutefois, elles pourront comprendre à la base une dalle de 30cm de hauteur maximum ou une maçonnerie de briques ou de moellons de 0m60 de hauteur maximum."; or le projet prévoit une hauteur de clôture de +/- 1.40 m.

Le présent avis respecte les formalités prescrites par l'article D.VIII.6 du Code.

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement :

du 23 avril 2024 au 07 mai 2024 inclus à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur, Aile A (2ème étage) :

Du lundi au jeudi de 8h à 12h (sur RDV*).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par fax au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/WIE/204/2024.** Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période (*) auprès du service Urbanisme.

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be